

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

JUIN 2020
NUMERO SPECIAL N° 55

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	2
<i>Arrêté préfectoral du 4 juin 2020 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2020 portant constitution des commissions de propagande</i>	2
AGENCE REGIONALE DE SANTE	2
<i>Arrêté préfectoral du 2 juin 2020 portant autorisation de réaliser le prélèvement d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » par la société DYNABIO UNILABS</i>	2
<i>Arrêté préfectoral du 2 juin 2020 portant autorisation de réaliser le prélèvement d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » par la société CERBALLIANCE NORMANDIE OUEST (ex-BIOCENTRE)</i>	2
<i>Arrêté du 26 mai 2020 fixant la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante</i>	3

DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté préfectoral du 4 juin 2020 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2020 portant constitution des commissions de propagande

Art. 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté du 27 janvier 2020 susvisé est complété comme suit :

Dans le cadre du report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires au 28 juin 2020, la commission de propagande est chargée :

- de faire procéder au libellé des enveloppes remises par la préfecture,
- d'adresser au plus tard le 24 juin à tous les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune, dans une enveloppe fermée, une circulaire et un bulletin de vote de chaque liste de candidats,
- de vérifier que les bulletins et circulaires sont conformes aux dispositions du code électoral.

Les listes de candidats, dans les communes de 2 500 habitants et plus, peuvent bénéficier du concours de la commission de propagande. Ils devront remettre les documents électoraux au plus tard le lundi 15 juin à 12h.

Signé : pour le Préfet, le secrétaire général, Laurent SIMPLICIEN



AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté préfectoral du 2 juin 2020 portant autorisation de réaliser le prélèvement d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » par la société DYNABIO UNILABS

Considérant que le prélèvement d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » ne peut être réalisé sur les sites du laboratoire de biologie médicale exploité par la société DYNABIO UNILABS sise 5 Place Jacques Hébert – Cherbourg-Octeville - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN, ni dans un établissement de santé, ni au domicile du patient au regard de la quantité de prélèvements à réaliser et de la gestion du flux des patients

Considérant que les questionnaires susvisés remplis et signés par les biologistes de la société DYNABIO UNILABS montrent la conformité des lieux de prélèvement respectifs à l'annexe de l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020 susvisé ;

Art. 1^{er} : Il est autorisé la réalisation de prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » sous la responsabilité du laboratoire de biologie médicale exploité par la société DYNABIO UNILABS sise 5 Place Jacques Hébert – Cherbourg-Octeville - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN dans les lieux dédiés suivants :

- « Petite Salle du Château » Place du château 50700 VALOGNES ;
- « Salle Davoury » rue Ferdinand Buisson 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Art. 2 : Ces prélèvements sont assurés dans le respect des dispositions du code de la santé publique et des conditions de prélèvement figurant en annexe de l'arrêté du 23 mars 2020 susvisé.

Art. 3 : La présente autorisation est accordée jusqu'à la fin de la période d'état d'urgence sanitaire.

Art. 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen, sis 3, rue Arthur le Duc 14000 Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



Arrêté préfectoral du 2 juin 2020 portant autorisation de réaliser le prélèvement d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » par la société CERBALLIANCE NORMANDIE OUEST (ex-BIOCENTRE)

Considérant que le prélèvement d'échantillons biologiques pour l'examen de biologie médicale de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » ne peut être réalisé sur les sites du laboratoire de biologie médicale exploité par la société CERBALLIANCE NORMANDIE OUEST (ex-BIOCENTRE) sise 33 rue du Lycée 50200 COUTANCES, ni dans un établissement de santé, ni au domicile du patient au regard de la quantité de prélèvements à réaliser et de la gestion du flux des patients ;

Considérant que les questionnaires susvisés remplis et signés par les biologistes de la société CERBALLIANCE NORMANDIE OUEST (ex-BIOCENTRE) montrent la conformité des lieux de prélèvement respectifs à l'annexe de l'article 10-2 de l'arrêté du 23 mars 2020 susvisé ;

Art. 1^{er} : Il est autorisé la réalisation de prélèvements d'échantillons biologiques pour l'examen de « détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR » sous la responsabilité du laboratoire de biologie médicale exploité par la société CERBALLIANCE NORMANDIE OUEST (ex-BIOCENTRE) sise 33 rue du Lycée 50200 COUTANCES dans les lieux dédiés suivants :

- DRIVE COVID 19 situé Place Charles de Gaulle 50200 COUTANCES ;
- DRIVE COVID SAINT-LO situé 208 rue Auguste Grandin 50000 SAINT-LO

Art. 2 : Ces prélèvements sont assurés dans le respect des dispositions du code de la santé publique et des conditions de prélèvement figurant en annexe de l'arrêté du 23 mars 2020 susvisé.

Art. 3 : La présente autorisation est accordée jusqu'à la fin de la période d'état d'urgence sanitaire.

Art. 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen, sis 3, rue Arthur le Duc 14000 Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



Arrêté du 26 mai 2020 fixant la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante

Art. 1^{er} : la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour des spécialités dans laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante dans les établissements publics de santé de la région Normandie est fixée comme suit :

N° FINESS	ETABLISSEMENT	SPECIALITES
140000100	CHU - CAEN	Anesthésie-réanimation Chirurgie orthopédique et traumatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine d'urgence Radiologie
140000092	CENTRE HOSPITALIER AUNAY-BAYEUX	Gastro-entérologie Gériatrie Médecine physique et réadaptation Psychiatrie
140000233	CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE	Chirurgie orthopédique et traumatologie Gastro-entérologie Gériatrie Médecine d'urgence Médecine générale Médecine physique et réadaptation
1400035	CENTRE HOSPITALIER DE LISIEUX	Anesthésie-réanimation Chirurgie orthopédique et traumatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine interne Médecine d'urgence Pédiatrie Pneumologie ORL Radiologie
140026279	CENTRE HOSPITALIER COTE FLEURIE	Gériatrie
140000134	CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE	Gériatrie Médecine générale
610780090	CENTRE HOSPITALIER ARGENTAN	Chirurgie orthopédique et traumatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Pédiatrie Radiologie Odontologie Ophtalmologie
500000054	CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE	Anesthésie-réanimation Cardiologie Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie urologique Gastro-entérologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Maladies infectieuses Médecine générale Médecine d'urgence Neurologie Oncologie médicale Pneumologie Radiologie Rhumatologie
500000096	CENTRE HOSPITALIER ST HILAIRE DU HARCOUET	Médecine générale
500000245	CHS DE PONTORSON	Gériatrie Médecine générale Psychiatrie
500000013	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN	Anesthésie-réanimation Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine physique et de réadaptation Médecine d'urgence Néonatalogie Neurologie Pédiatrie Pneumologie Radiologie
500000112	CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL DE SAINT-LO	Anesthésie-réanimation Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie vasculaire Chirurgie viscérale et digestive Gastro-entérologie

		Gériatrie Médecine d'urgence Oncologie médicale Oto-rhino-laryngologie Pédiatrie Pneumologie Radiologie
500000393	CENTRE HOSPITALIER DE COUTANCES	Gériatrie Médecine générale Médecine interne
610780082	C.H.I.C - ALENCON-MAMERS	Anesthésie-réanimation Cardiologie Médecine générale Médecine d'urgence Ophtalmologie Radiologie
610780025	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE ALENCON	Médecine générale Psychiatrie
610780124	CENTRE HOSPITALIER DE MORTAGNE-AU- PERCHE	Gériatrie Médecine générale
610790594	CHIC DES ANDAINES LA FERTE MACE	Médecine générale
610780165	CENTRE HOSPITALIER DE FLERS	Anesthésie-réanimation Cardiologie Chirurgie viscérale et digestive Gastro-entérologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine d'urgence Médecine générale Pneumologie Psychiatrie Radiologie
140000159	CENTRE HOSPITALIER DE VIRE	Médecine générale Gériatrie Psychiatrie
610780157	CENTRE HOSPITALIER DE VIMOUTIERS	Médecine générale Gériatrie
760780726	GRUPE HOSPITALIER LE HAVRE	Anesthésie-réanimation Chirurgie urologique gériatrie Médecine générale (addictologie) Oncologie médicale Pneumologie Psychiatrie Radiologie Urologie
270000102	CENTRE HOSPITALIER DE LA RISLE PONT- AUDEMÉR	Gériatrie Médecine générale
760780734	CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	Cardiologie et maladies vasculaires Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Pédiatrie
760780742	C.H.I. CAUX VALLEE DE SEINE	Pédiatrie
270023724	CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE	Anesthésie-réanimation Cardiologie Chirurgie orthopédique et traumatologie Gastro-entérologie et hépatologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine d'urgence Oncologie médicale Ophtalmologie Oto-rhino-laryngologie Pédiatrie Pneumologie Radiologie Réanimation médicale Soins palliatifs
270000060	CENTRE HOSPITALIER DE BERNAY	Gériatrie
270000086	CENTRE HOSPITALIER DE GISORS	Biologie médicale Gériatrie
270000110	CENTRE HOSPITALIER DE VERNEUIL SUR AVRE	Gériatrie Médecine générale
270000219	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE NAVARRE	Médecine générale Psychiatrie
610780074	CENTRE HOSPITALIER DE L'AIGLE	Chirurgie viscérale et digestive Gériatrie Gynécologie-obstétrique

		Pédiatrie
760024042	C.H.I. ELBEUF-LOUVIERS VAL DE REUIL	Anesthésie-réanimation Cardiologie et maladies vasculaires Chirurgie orthopédique et traumatologie Chirurgie urologique Chirurgie vasculaire Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale Médecine interne Médecine d'urgence Néphrologie Oncologie Radiologie
760780239	CHU - ROUEN	Anesthésie-réanimation Radiologie
760780064	CENTRE HOSPITALIER NEUFCHATEL-EN-BRAY	Gériatrie
760780049	CENTRE HOSPITALIER GOURNAY-EN-BRAY	Gériatrie
760780262	C.H. DU BELVEDERE MONT-SAINT-AIGNAN	Gynécologie-obstétrique
760782425	CENTRE HOSPITALIER BOIS PETIT	Gériatrie
760780270	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DU ROUVRAY	Psychiatrie
760780056	CENTRE HOSPITALIER DE EU	Médecine générale Gériatrie
760780023	CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE	Anesthésie-réanimation Biologie Gériatrie Gynécologie-obstétrique Médecine générale (addictologie) Médecine d'urgence Oncologie médicale Pédiatrie Psychiatrie Radiologie

Art. 2 : La présente liste est arrêtée pour trois ans à compter de la signature du présent arrêté, elle est révisable annuellement.

Art. 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, sis 3 rue Arthur LEDUC à CAEN (14000).

Signé : Pour la Directrice générale, le Directeur de l'appui à la performance, Yann LEQUET

